

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2023/97 à 2023/125**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trente novembre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS — Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN– Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING – Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – M. Joffrey LEROY – M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

M. Jean-Christophe LIPOVAC – Mme Monique LEROY - Mme Nouria BELAYACHI – M. Romain FYVEY – M. Saïd BECHROURI - M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux.

Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET  
Madame Monique LEROY a donné pouvoir à Madame Mauricette GOURDIN  
Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS  
Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE  
Monsieur Saïd BECHROURI a donné pouvoir à Madame Claire ZYTKA-TARANTO  
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 7 décembre 2023

### DELIBERATION

#### **2023 / 117 - ACTUALISATION DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024.**

La Ville réaffirme sa volonté d'offrir aux Lommois des équipements et des services publics communaux de proximité nombreux et de qualité qui sont le reflet des investissements réalisés.

La démarche de mise en adéquation des tarifs avec la qualité des services offerts doit être poursuivie, la Ville restant néanmoins particulièrement attentive au fait de fixer une tarification qui permette que ces services soient accessibles à tous. Compte tenu du contexte inflationniste qui fragilise les ménages, les tarifs liés à l'accueil des enfants et à la restauration scolaire sont maintenus, sans augmentation.

Il est proposé d'actualiser le recueil des tarifs des services municipaux et de les rendre applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sauf indication d'une date d'application différente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** les tarifs des services municipaux à compter des dates mentionnées dans le recueil tarifaire joint en annexe de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Abstentions : Mme ZYTKA-TARANTO – M. DHELIN – M. BECHROURI (pouvoir) – M. LEROY

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le :

20 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**LOB****Restauration scolaire – Homme**

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Compte tenu de la crise économique actuelle, aucune augmentation n'est appliquée aux tarifs antérieurs.  
 Tarifs fréquentation exceptionnelle : majoration de 50 %

Catégories		Tarif rentrée scolaire 2022	Tarif rentrée scolaire 2023	Tarif rentrée scolaire 2022 fréquentation exceptionnelle	Tarif rentrée scolaire 2023 NON RESERVE
Lillois, Lommois et Hellemois					
Quotient familial					
1	0 à 404	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €
2	405 à 444	0,63 €	0,63 €	0,95 €	0,95 €
3	445 à 484	0,75 €	0,75 €	1,13 €	1,13 €
4	485 à 524	1,00 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €
5	525 à 569	1,23 €	1,23 €	1,85 €	1,85 €
6	570 à 629	1,47 €	1,47 €	2,21 €	2,21 €
7	630 à 709	1,70 €	1,70 €	2,55 €	2,55 €
8	710 à 809	1,92 €	1,92 €	2,88 €	2,88 €
9	810 à 929	2,27 €	2,27 €	3,41 €	3,41 €
10	930 à 1249	2,65 €	2,65 €	3,98 €	3,98 €
11	1250 à 1499	2,91 €	2,91 €	4,37 €	4,37 €
12	1500 à 1999	3,19 €	3,19 €	4,79 €	4,79 €
13	2000 à 2499	3,73 €	3,73 €	5,60 €	5,60 €
14	2500 à 2999	4,26 €	4,26 €	6,39 €	6,39 €
15	3000 et +	4,82 €	4,82 €	7,23 €	7,23 €
16	Extérieurs	5,77 €	5,77 €	8,66 €	8,66 €
	Tarif adulte	4,20 €	4,20 €	6,30 €	6,30 €

**PARTICIPATION DES FAMILLES APPORTANT LE REPAS (Projet d'Accueil Individualisé)**

Dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés (PAI) : accueil en restauration scolaire uniquement, d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaires), en cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, la diminution des tarifs correspond à la non consommation du repas collectif. Une partie du coût du fonctionnement de la prestation, (dont l'encadrement, les frais de structure, etc...) est cependant facturé. Compte tenu de la crise économique actuelle, aucune augmentation n'est appliquée aux tarifs antérie.

Catégories		Tarif rentrée septembre 2022	Tarif rentrée septembre 2023	Tarif rentrée scolaire 2022 fréquentation exceptionnelle	Tarif rentrée scolaire 2023 NON RESERVE
Lillois, Lommeois et Heillemmois					
1	000-404	0,30 €	0,30 €	0,45 €	0,45 €
2	405-444	0,38 €	0,38 €	0,57 €	0,57 €
3	445-484	0,45 €	0,45 €	0,68 €	0,68 €
4	485-524	0,60 €	0,60 €	0,90 €	0,90 €
5	525-569	0,74 €	0,74 €	1,11 €	1,11 €
6	570-629	0,88 €	0,88 €	1,32 €	1,32 €
7	630-709	1,02 €	1,02 €	1,53 €	1,53 €
8	710-809	1,15 €	1,15 €	1,73 €	1,73 €
9	810-929	1,36 €	1,36 €	2,04 €	2,04 €
10	930-1249	1,59 €	1,59 €	2,39 €	2,39 €
11	1250-1499	1,75 €	1,75 €	2,62 €	2,62 €
12	1500-1999	1,91 €	1,91 €	2,87 €	2,87 €
13	2000-2499	2,24 €	2,24 €	3,36 €	3,36 €
14	2500-2999	2,56 €	2,56 €	3,83 €	3,83 €
15	3000 et +	2,89 €	2,89 €	4,34 €	4,34 €
16	extérieurs	3,46 €	3,46 €	5,19 €	5,19 €

## Garderies éducatives et accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) – Lomme

Délibération n° 23/220 du 23/06/2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Compte tenu de la crise économique actuelle, aucune augmentation n'est appliquée aux tarifs antérieurs.

Catégorie	Quotient familial	Garderies éducatives du matin	Garderies éducatives du soir	Garderies éducatives du mercredi soir ou des matins et soir des vacances
<b>Pour Lillois Lomme Hellemois</b>				
1	0 à 404	0,38 €	0,58 €	0,25 €
2	405 à 444	0,68 €	1,05 €	0,45 €
3	445 à 484	0,68 €	1,05 €	0,45 €
4	485 à 524	0,68 €	1,05 €	0,45 €
5	525 à 569	0,90 €	1,40 €	0,60 €
6	570 à 629	0,90 €	1,40 €	0,60 €
7	630 à 709	0,90 €	1,40 €	0,60 €
8	710 à 809	1,08 €	1,67 €	0,72 €
9	810 à 929	1,13 €	1,75 €	0,75 €
10	930 à 1249	1,25 €	1,94 €	0,83 €
11	1250 à 1499	1,28 €	1,99 €	0,85 €
12	1500 à 1999	1,31 €	2,03 €	0,87 €
13	2000 à 2499	1,32 €	2,06 €	0,88 €
14	2500 à 2999	1,35 €	2,10 €	0,90 €
15	3000 et +	1,37 €	2,13 €	0,91 €
16	<b>Extérieurs</b>	2,04 €	3,18 €	1,36 €

Catégorie	Quotient familial	A.L.S.H demi-journée avec repas	A.L.S.H mercredi (demi-journée avec repas) non réservé fréquentation exceptionnelle	A.L.S.H journée avec repas
<b>Pour Lillois Lommois Hellemois</b>				
1	0 à 404	1,25 €	1,88 €	2,00 €
2	405 à 444	1,44 €	2,16 €	2,25 €
3	445 à 484	1,64 €	2,46 €	2,54 €
4	485 à 524	1,97 €	2,96 €	2,95 €
5	525 à 569	2,36 €	3,53 €	3,48 €
6	570 à 629	2,63 €	3,94 €	3,78 €
7	630 à 709	2,89 €	4,33 €	4,08 €
8	710 à 809	3,14 €	4,71 €	4,36 €
9	810 à 929	3,52 €	5,28 €	4,77 €
10	930 à 1249	4,13 €	6,20 €	5,61 €
11	1250 à 1499	4,55 €	6,83 €	6,20 €
12	1500 à 1999	4,98 €	7,46 €	6,76 €
13	2000 à 2499	5,80 €	8,70 €	7,87 €
14	2500 à 2999	6,64 €	9,95 €	9,01 €
15	3000 et +	7,49 €	11,23 €	10,16 €
16	<b>Extérieurs</b>	<b>10,74 €</b>	<b>16,12 €</b>	<b>15,72 €</b>

## Classes de découverte - Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Compte tenu de la crise économique actuelle, aucune augmentation n'est appliquée aux tarifs antérieurs

CLASSES DE DECOUVERTE (Tarifs par séjour)	Tarif année scolaire 2022-2023	Tarif année scolaire 2023-2024
Ecoles publiques maternelles - Lommois *	53,71 €	53,71 €
Ecoles publiques maternelles - Extérieurs	143,52 €	143,52 €
Ecoles publiques primaires - Lommois *	111,49 €	111,49 €
Ecoles publiques primaires - Extérieurs	323,28 €	323,28 €

\* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes

## **Pass Culture – Lomme**

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La commune associée de Lomme rejoint comme la Ville de Lille le dispositif du pass culture porté par la SAS Pass Culture créée par le Ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce dispositif numérique comporte un volet individuel à l'adresse des jeunes de 15 à 20 ans afin de leur permettre d'accéder sur une application dédiée et géolocalisée aux offres culturelles, et un volet collectif à l'adresse des collégiens et lycéens via la plateforme numérique pour l'éducation artistique et culturelle de l'éducation nationale.

Les offres pass culture sont tarifées selon les dispositions prévues dans les grilles tarifaires ci-dessous.

Dans le cadre du volet individuel, concernant spécifiquement l'offre « duo » pass culture, l'accompagnateur du détenteur du pass culture bénéficie du même tarif que ce dernier.

La réservation des offres culturelles doit se faire directement sur l'application pour le volet individuel, et sur la plateforme dédiée pour le volet collectif.



## Cours municipaux de musique et danse – Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023 - 1<sup>er</sup> septembre 2023.

<b>COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE</b>		Tarif 1er sept 2022	Tarif 1er sept 2023
<b>ENSEIGNEMENT MUSICAL - par trimestre</b>			
cours de solfège + cours d'instrument ou cours de technique vocale ou département jazz			
<b>ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - par trimestre</b>			
<b>Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes</b>			
Catégorie	Quotient familial	En €	En €
1	0 à 404	13,75	13,75
2	405 à 444	17,30	17,30
3	445 à 484	20,95	20,95
4	485 à 524	21,15	21,15
5	525 à 569	23,55	23,55
6	570 à 629	24,20	24,20
7	630 à 709	25,10	25,10
8	710 à 809	27,65	27,65
9	810 à 929	28,65	28,65
10	930 à 1249	32,60	32,60
11	1250 à 1499	33,60	33,60
12	1500 à 1999	34,35	34,35
13	2000 à 2499	35,20	35,20
14	2500 à 2999	35,85	35,85
15	3000 et +	36,55	36,55
<b>Extérieurs dans une commune conventionnée</b>			
Extérieurs	0 à 569	71,70	72,20
	570 à 929	113,65	113,65
	930 et +	227,10	227,10
		340,70	340,70
<b>COURS DE SOLFÈGE - par trimestre</b>			
<b>Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes</b>			
Extérieurs dans une commune conventionnée		5,35	5,35
Extérieurs		10,80	10,80
		56,85	56,85

<b>COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE</b>		Tarif 1er sept 2022	Tarif 1er sept 2023
<b>REDEVANCE INSTRUMENT - par an</b>		en €	en €
<b>Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes</b>			
Catégorie	Quotient familial		
1	0 à 404	18,35	18,35
2	405 à 444	24,20	24,20
3	445 à 484	26,55	26,55
4	485 à 524	28,65	28,65
5	525 à 569	31,00	31,00
6	570 à 629	34,50	34,50
7	630 à 709	38,10	38,10
8	710 à 809	40,70	40,70
9	810 à 929	44,70	44,70
10	930 à 1249	51,00	51,00
11	1250 à 1499	52,10	52,10
12	1500 à 1999	53,30	53,30
13	2000 à 2499	54,40	54,40
14	2500 à 2999	54,60	54,60
15	3000 et +	56,85	56,85
<p>Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune se voient appliquer le tarif lommois. Il en est de même pour les enfants qui participent aux associations musicales locales</p>			
<b>CLASSES D'EVEIL - par trimestre</b>			
Classe d'éveil musical réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35	5,35
Classe de chant choral réservée aux Lommois pour tout élève non inscrit par ailleurs à l'école municipale de musique et de danse		5,35	5,35
Classe d'éveil à la danse réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35	5,35
<b>ATELIERS - par trimestre</b>			
Réservés aux habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		5,35	5,35

## Cours de coupe et couture – Homme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

COURS DE COUPE ET COUTURE	Tarif au 1er sept 2022 en €	Tarif au 1er sept 2023 en €
<b>COURS - ATELIERS - CLUB DES COUSETTES PAR TRIMESTRE</b>		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes -		
Ateliers de 2 h	11,15	11,15
Cours ou ateliers de 3 h	16,65	16,65
Extérieurs dans une commune conventionnée		
Ateliers de 2 h	21,85	21,85
Cours ou ateliers de 3 h	32,90	32,90
Extérieurs		
Ateliers de 2 h	50,35	50,35
Cours ou ateliers de 3 h	74,75	74,75
<b>ATELIER CRÉATIF OU STAGE</b>		
<b>PAR SEANCE</b>		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	5,60	5,60
Extérieurs dans une commune conventionnée	6,65	6,65
Extérieurs	7,85	7,85

## Cours de théâtre - Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

COURS DE THEATRE	Tarif au 1er sept 2022 en €	Tarif au 1er sept 2023 en €
Ateliers de théâtre pour adultes - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	28,35	28,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	112,90	112,90
Cours de théâtre (13 à 17 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	28,35	28,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	112,90	112,90
Classe d'éveil au théâtre (8 - 12 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	5,35	5,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	21,40	21,40

## Evénements culturels et d'animation – Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

OFFRES	Tarif plein 2022	Tarif plein 2023	Tarif réduit 2022	Tarif réduit 2023
<b>ARTS VIVANTS</b>				
Spectacles ou concerts uniques				
Répétitions publiques, spectacles amateurs, "workin progress"	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Contes, lectures, conférences	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Projections et conférence avec intervenants de renommée nationale ou internationale	3,15	3,15	2,05	2,05
Cinéclub - Tarif unique	2,15	2,15		
Petits concerts, cabarets, "labo", show case	5,20	5,20	3,15	3,15
Artistes de renommée internationale	16,50	16,50	12,30	12,30
Artistes de renommée nationale	9,30	9,30	5,20	5,20
Artistes de renommée régionale	7,20	7,20	4,10	4,10
Tarif unique Dernière minute sur place 1/2h avant le spectacle	3,10	3,10		
<b>Jeune Public</b>				
Séances scolaires petites formes				
Séances scolaires grandes formes				
Spectacles jeune public petites formes	3,20	3,20	2,10	2,10
Spectacles jeune public grandes formes	5,20	5,20	3,20	3,20
Spectacles jeune public "mercredi j'emmène mes parents"	3,20	3,20	2,10	2,10
<b>Festivals, Soirées composées</b>				
Soirées festival, pluridisciplinaires régionales	10,30	10,30	6,20	6,20
Soirées festival, pluridisciplinaires nationales	12,30	12,30	7,20	7,20
Soirées festival avec programmation internationale	14,40	14,40	8,30	8,30
Evénements exceptionnels avec programmation internationale	14,40	14,40	8,30	8,30

OFFRES		Tarif plein 2022	Tarif plein 2023	Tarif réduit 2022	Tarif réduit 2023
<b>ARTS VISUELS</b>					
Principales expositions					
Exposition d'artistes de grande renommée internationale					
Expositions exceptionnelles, installations spécifiques					
Tarif unique "exceptionnel"					
<b>STAGES ET ATELIERS (par personne)</b>					
Petits modules					
Stages de sensibilisation, action spécifique					
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier					
Professionnels / Individuels					
<b>Grands modules (stages internationaux)</b>					
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier					
Professionnels					
Individuels					
<b>VENTE DE BOISSONS</b>					
Boissons sans alcool de catégorie I (1)					
Boissons fermentées non distillées de catégorie 2 (2)					

Le tarif "réduit" s'applique aux titulaires de la carte "pass'sénior", aux moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle (ex. RMI), étudiants et intermittents.  
Le tarif "crédit loisirs" s'applique aux bénéficiaires du dispositif "crédit loisirs".

La gratuité est accordée sur réservation et sur séances spécifiquement annoncées aux groupes scolaires, aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Lomme, Lille et Hellemmes.  
Tout mineur non accompagné d'un adulte se verra refuser l'accès aux manifestations.

(1) Boissons de catégorie 1 : eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...  
(2) Boissons de catégorie 2 : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 et 3 degrés d'alcool.

## Visites de la ferme éducative – Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

TYPE DE STRUCTURE	DURÉE DE VISITE	TRANCHE DE VISITEURS	TARIF 2022	TARIF 2023
Etablissement scolaire	½ journée	1 classe	2,10 € par enfant	2,10 € par enfant
Etablissement scolaire	1 journée	1 classe	3,60 € par enfant	3,60 € par enfant
Autre structure que scolaire (5 visiteurs minimum)	½ journée	Entre 5 et 10 visiteurs (hors accompagnateur)	5,10 € par visiteur	5,10 € par visiteur
Autre structure que scolaire (20 visiteurs maximum)	½ journée	Entre 11 et 20 visiteurs (hors accompagnateur)	3,60 € par visiteur	3,60 € par visiteur

Par souci de préserver un nombre conséquent d'animations pour les Lommeois, Lillois et Hellemmois, il est proposé de limiter le nombre annuel de créneaux alloués pour les extérieurs, soit :

- 15 visites à la ½ journée pour les établissements scolaires ;
- 5 visites à la journée pour les établissements scolaires ;
- 20 visites à la ½ journée pour les structures hors établissement scolaires.

Les 1/2 journées seront consacrées au programme « découverte sensorielle », sans repas pris sur place.

Les journées seront constituées par une visite, le matin, et des ateliers, l'après-midi; avec possibilité de repas pris sur place amenés par les visiteurs; la ferme éducative mettant à disposition la salle d'animation.

## Cimetières et columbariums – Homme

Délibération n° 22/589 du 9 décembre 2022

TARIFS applicables au 1er janvier 2023

CIMETIERES	Tarifs 2022 en €	Tarif 2023 en €
<b>CONCESSIONS - au m<sup>2</sup></b>		
15 ans	66,60	66,60
30 ans	132,60	132,60
50 ans	267,30	267,30
<b>SUPERPOSITIONS - au m<sup>2</sup></b>		
15 ans	54,15	54,15
30 ans	66,10	66,10
50 ans	133,00	133,00
100 ans	216,00	216,00
Perpétuelle	428,80	428,80
<b>CREUSEMENT DE FOSSES - à l'unité</b>		
<b>Concession pleine terre</b>		
Simple adulte	55,35	55,35
Simple enfant	27,60	27,60
Double adulte	92,90	92,90
Double enfant	46,50	46,50
<b>Ouverture de sarcophage</b>		
Adulte	46,00	46,00
Enfant	23,10	23,10
<b>Concession nouveau sarcophage</b>		
Simple adulte	64,90	64,90
Simple enfant	32,50	32,50
Double adulte	101,80	101,80
Double enfant	50,90	50,90
Triple adulte	138,85	138,85
Triple enfant	73,90	73,90



<b>CIMETIERES</b>		Tarifs 2022 en €	Tarifs 2023 en €
<b>Exhumation sans sarcophage</b>			
	Simple adulte	111,40	111,40
	Simple enfant	55,70	55,70
	Double adulte	166,50	166,50
	Double enfant	83,35	83,35
<b>Exhumation avec sarcophage</b>			
	Simple adulte	111,40	111,40
	Simple enfant	55,70	55,70
	Double adulte	111,40	111,40
	Double enfant	55,70	55,70
	Triple adulte	111,40	111,40
	Triple enfant	55,70	55,70
Redevance de réunion de corps : montant du droit de superposition de la concession correspondante.			
<b>COLUMBARIUMS</b>			
Droit d'inhumation au columbarium			
	ou ouverture de case	26,05	26,05
Concessions - pour les urnes (1ère urne)			
	15 ans	78,40	78,40
	30 ans	160,25	160,25
	50 ans	482,30	482,30
Superpositions - pour les urnes (2ème urne)			
	15 ans	39,00	39,00
	30 ans	80,70	80,70
	50 ans	242,10	242,10

## Occupation du domaine public – Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. TARIFS applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2022 en €	Tarifs 2023 en €	Observations
<b>MARCHES PUBLICS ET FOIRES</b>			
<i>DUCASSES Mais, dût à Camp, Délivrance</i>			
Manèges, loteries toutes attractions, le m <sup>2</sup> (forfait pour 3 jours d'ouverture)	0,40	0,40	
Minimum de perception par installation	1,05	1,05	
Fourgons, roulottes, voitures - par voiture	0,70	0,70	
Droits supplémentaires au-delà du 3ème jour - par jour d'ouverture et par m <sup>2</sup>	0,30	0,30	
Minimum de perception par installation et par jour d'ouverture au-delà du 3ème jour	0,55	0,55	
Fourgons, roulottes, voitures, etc. par jour d'ouverture au-delà du 3ème jour et par voiture	0,35	0,35	
<i>AUTRES FETES et KERMESSES</i>			
Manèges, loteries, toutes attractions, le m <sup>2</sup>	0,35	0,35	
Minimum de perception par installation	0,65	0,65	
Fourgons, roulottes, voitures, etc. par voiture	0,40	0,40	
<i>DROITS de PLACE aux MARCHES</i>			
Commerçants abonnés (le mètre linéaire)	0,50	0,50	
Commerçants non abonnés (le mètre linéaire)	0,70	0,70	
Posticheurs et démonstrateurs (forfait)	3,45	3,45	
<b>MARCHE DE NOEL</b>			
Location d'un chalet de 3*2m sur la durée du marché (électricité et gardiennage inclus)	300€	270€	

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		Tarifs 2022 en €	Tarifs 2023 en €	Observations
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>				
1 - Distributeurs mobiles sur chariot- par unité/par an		33,85	33,85	
2 - Emprise sur trottoir - tableaux - panneaux publicitaires - mobilier urbain : portiques destinés à la micro-signalisation publique et commerciale		6,10	6,10	au m <sup>2</sup> par an
3 - Barrières de rues (interruption de circulation) unité/jour		35,85	35,85	par mobilier et par an
4 - Palissades en saillie sur la voie publique		5,50	5,50	1 unité : 2,50 m barrière
				Les installations placées à l'intérieur des clôtures et ne présentant pas de saillie sur la voie publique, ne sont pas taxées
a) sans recouvrement publicitaire-au ml/jour - 1er trimestre		0,25	0,25	a) Longueur des retours
2ème trimestre		0,25	0,25	comprise
3ème trimestre		0,30	0,30	
4ème trimestre		0,30	0,30	
b) publicitaire, au m <sup>2</sup> de palissade publicitaire/par jour				b)Superficie des retours comprise
1er trimestre		0,25	0,25	sans que la taxation prévue au b) soit
2ème trimestre		0,40	0,40	inférieure à ce qu'elle serait dans le
3ème trimestre		0,65	0,65	cas du a)
4ème trimestre		1,35	1,35	
5 - Occupation du domaine public sans clôture - au m <sup>2</sup> /jour		0,45	0,45	(5-6) toute publicité est interdite sur
6 - Echaafaudage - au m <sup>2</sup> au sol et par jour				les emprises à l'exception des
1er trimestre		0,25	0,25	panneaux de 1 m2 maximum
2ème trimestre		0,30	0,30	indiquant les noms des entreprises
3ème trimestre		0,35	0,35	de travaux. Si ces panneaux sont
4ème trimestre		0,35	0,35	plus grands, ils sont taxés.

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2022 en €	Tarifs 2023 en €	Observations
7 - Etais, contrefiches ou pieux appuyés sur la voie publique en dehors des clôtures - par unité et par jour	1,35	1,35	Par dérogation spéciale touchant la sécurité publique
8 - Grues, appareils de levage placés au développement en saillie sur la voie publique - au m <sup>2</sup> et par jour	0,25	0,25	Droit basé sur surface horizontale de l'emprise (voir 4)
9 - Bascules pèse personnes - par unité et par an	0,70	0,70	
10 - Etalages ou dépôts sur la voie publique y compris les rôtisseries mobiles - par m <sup>2</sup> et par mois	5,35	5,35	
Dépôts occasionnels et podiums - par m <sup>2</sup> et par jour	0,35	0,35	
11 - Terrasses - au m <sup>2</sup> et par an	4,40	4,40	
12 - Stationnement : artistes, photographes, démonstrateurs, abatteurs, posticheurs - au m <sup>2</sup> et par jour	1,55	1,55	
13 - Portes tambours sur la voie publique - au m <sup>2</sup> et par an	67,40	67,40	Surface de l'emprise faite sur le sol de la voie publique
14 - Supports à bicyclettes - par logement et par mois	1,00	1,00	
15 - Stationnement de véhicules sur la voie publique au m <sup>2</sup> et par jour			Une exonération pourra être accordée par le Maire aux véhicules appartenant à des œuvres sociales ou à caractère officiel
a) aux endroits désignés suivant dérogation spéciale	0,40	0,40	
b) véhicules publicitaires ou d'exposition	1,45	1,45	
c) forains caravanes et assimilés	0,25	0,25	
16 - Stationnement de marchands des 4 saisons, de glace, de pommes de terre frites, de confiserie, au m <sup>2</sup> et par mois	5,35	5,35	aux emplacements désignés en dehors de ceux réservés aux marchés
17 - Taxi - par véhicule et par trimestre	16,80	16,80	aux emplacements désignés uniquement

Le minimum de perception des droits est fixé à 7,90 € au 01/01/2023 (comme en 2022).

Les taxes ne sont pas fractionnables. Les taxes annuelles sont dues pour les emprises existant au 1er janvier, quelle que soit la date de suppression de celles-ci, de même que les taxes mensuelles sont dues pour les emprises existant au 1er du mois, quelle que soit la date de la suppression de celle-ci.

Toute demande d'autorisation mensuelle ou annuelle prendra effet au 1<sup>er</sup> du mois suivant ou de l'année suivante.

En cas de demande pour autorisation immédiate, toute période en cours sera considérée comme due pour sa totalité. Les redevances à l'année seront calculées entièrement sur ce nouveau tarif.

Les droits et taxes sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou, à défaut, en cas de non-paiement, sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble, responsable, sauf en ce qui concerne les taxes prévues par le décret portant règlement d'administration publique en date du 11 novembre 1926 dont le paiement est dû par les propriétaires et usufruitiers des immeubles. Les propriétaires dont le domicile est à l'étranger sont tenus de désigner un mandataire en France

Les emprises sur la voie publique qui ne sont pas reprises dans la nomenclature seront taxées par assimilation, sauf les décorations florales dans le cadre des jardins fleuris. Les fractions de mètre sont comptées pour un mètre.

Une surtaxe de 50 % des redevances ci-dessus sera applicable dans un délai d'un mois à tout administré n'ayant pas obtenu l'autorisation de voirie exigible préalablement à l'exécution de tous travaux ou de toutes emprises sur la voie publique, sans que cette mesure puisse être considérée comme entraînant autorisation.

## Location de salles – Lomme

Délibération n° XXXX du 8 décembre 2023

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

SALLE LE DENIER		Tarif 2023 en €	Tarif 2024 en €
<b>En semaine (1 h à 5 h d'occupation)</b>			
<i>Salle &amp; verres</i>			
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année		Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année		198,70	198,70
Particuliers habitant la Commune		199,75	204,00
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune		313,10	319,00
<i>Cuisine &amp; vaisselle</i>			
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année		102,10	102,10
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année		102,10	102,10
Particuliers habitant la Commune		102,10	104,00
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune		120,20	123,00
Heure supplémentaire		34,75	35,00
<b>Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)</b>			
<i>Salle &amp; verres</i>			
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année		Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année		295,65	295,65
Associations extérieures à la Commune		470,80	480,00
<i>Cuisine &amp; vaisselle</i>			
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année		102,10	102,10
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année		102,10	102,10
Associations extérieures à la Commune		119,10	121,00
<b>Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h)</b>			
<i>Salle &amp; verres</i>			
Particuliers habitant la Commune		330,90	338,00
Particuliers extérieurs à la Commune		470,80	480,00
<i>Cuisine &amp; vaisselle</i>			

	Tarif 2023 en €	Tarif 2024 en €
Particuliers habitant la Commune	102,10	104,00
Particuliers extérieurs à la Commune	120,20	123,00
Heure supplémentaire	34,75	35,00
<b>SALLE MAISON DES ENFANTS</b>		
<b>Utilisation les samedi - dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)</b>		
<i>de 250 à 350 personnes</i>		
<i>Grande Salle &amp; verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	359,65	359,65
Associations extérieures à la Commune	569,95	581,00
<i>Cuisine &amp; vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	213,45	213,45
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	213,45	213,45
Associations extérieures à la Commune	238,15	243,00
<i>plus de 350 personnes</i>		
<i>Grande Salle &amp; verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	479,40	479,40
Associations extérieures à la Commune	757,30	772,00
<i>Cuisine &amp; vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	236,30	236,30
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	236,30	236,30
Associations extérieures à la Commune	297,60	304,00
<b>SALLE JEAN JAURES (Hôtel de ville)</b>		
<i>Associations locales</i>		
Pour une durée de 4 heures d'occupation réelle	137,90	Gratuit
<b>SALLE DES CANUTS (Espace Tisserands)</b>		
<i>Associations locales</i>		
Pour une durée de 4 heures d'occupation réelle	137,90	Gratuit

## Piscine municipale – Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Tarif entrée baignades pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023 : 1 € pour les Lillois, Hellemmois et Lommeois âgés de 6 ans et plus. Gratuit pour les moins de 6 ans. Pendant cette période le « tarif social » reste applicable.

PISCINE MUNICIPALE		Tarif 2022/2023 en €	Tarif 2023/2024 en €
<b>ENTRÉES</b>			
Adulte tarif normal		3,00	3,00
Jeune tarif normal (6 à 18 ans)		1,80	1,80
Adulte tarif réduit (1)		1,70	1,70
Jeune tarif réduit (1) (6 à 18 ans)		1,20	1,20
Tarif social (2)		0,70	0,70
PASS SENIOR(3)		1,70	1,70
PASS SENIOR (3) (période bleue) dimanche de 8h à 10h		1,20	1,20
<b>SCOLAIRES</b>			
Collèges et lycées de la commune (à l'unité) - (par convention)		0,60	0,60
Ecoles des communes environnantes (créneau 3/4 h - le couloir)		95,00	95,00
<b>CARTE D'ABONNEMENT</b>			
Adulte tarif normal (10 entrées)		23,40	23,40
Adulte tarif réduit (1) (10 entrées)		15,20	15,20
Jeunes (6 à 18 ans) tarif normal (10 entrées)		14,50	14,50
Jeunes (6 à 18 ans) tarif réduit (1) (10 entrées)		10,00	10,00
PASS SENIOR (3)		14,50	14,50
<b>GROUPES</b>			
Groupe (+10 pers) Lomme, Lille, Hellemmes		1,00	1,00
Groupe (+10 pers) autres communes (sur réservation)		2,00	2,00
<b>GRATUITÉ</b>			
Enfant de moins de 6 ans accompagné d'un adulte		Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles publiques et privées de Lomme		Gratuit	Gratuit
ACM de Lomme		Gratuit	Gratuit
Actions sportives de proximité (sur réservation)		Gratuit	Gratuit



<b>PISCINE MUNICIPALE</b>		<b>Tarif 2022/2023 en €</b>	<b>Tarif 2023/2024 en €</b>
<b>ANIMATIONS</b>			
Ticket leçon à l'unité - tarif normal		8,40	8,40
Ticket leçon à l'unité - tarif réduit (1)		4,90	4,90
Ticket animation à l'unité - tarif normal		6,90	6,90
Ticket animation à l'unité - tarif réduit (1)		2,30	2,30
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal		66,60	66,60
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1)		38,70	38,70
Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif normal		55,60	55,60
Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif réduit (1)		16,90	16,90
Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif normal		35,00	35,00
Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif réduit (1)		21,00	21,00
<b>Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal</b>		<b>35,00</b>	<b>35,00</b>
<b>Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1)</b>		<b>21,00</b>	<b>21,00</b>
<b>PASS ANNUEL</b>			
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel résident ou réduit		95,30	95,30
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel non résident		144,70	144,70
Pour les + de 18 ans Pass annuel résident ou réduit		126,80	126,80
Pour les + de 18 ans Pass annuel non résident		192,50	192,50

- (1) Le tarif réduit est applicable, sur présentation des justificatifs correspondants, aux personnes ci-dessous :
- Lycéen et étudiant sur présentation de leur carte
  - Titulaire de la carte Pass' Sport résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes
  - Titulaire de la carte jeune (âge de 16 à 25 ans) résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes : prolongation du tarif réduit jeunes
  - Tous publics, dès lors que la vigilance orange /niveau 3 du plan canicule est déclenchée – valable uniquement sur les entrées individuelles.
- (2) Le tarif social est réservé aux usagers porteurs d'une attestation délivrée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme et aux lommeois porteurs de la carte Pôle Emploi ainsi qu'aux enfants en famille d'accueil dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- (3) Le tarif PASS SENIOR est réservé aux personnes titulaires de la carte PASS SENIOR résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes.

## Ludothèques – Lomme

Délibération n° 22/589 du 9 décembre 2022

### TARIFS applicables au 1er janvier 2023

LUDOTHEQUES	Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €
Adhésion annuelle Lille Lomme Hellemmes	7,00	7,00
Adhésion annuelle extérieurs	70,00	70,00
<u>Dédommagement : désormais on demande le remplacement de la pièce ou du jeu</u>		

**Maison Folie Beaulieu – Location de salles – Lomme**  
 Délibération du 29 juin 2021. Tarifs applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

	ASSOCIATION LOCALE						PARTICULIER LOMMOIS	
	1ère utilisation		2ème utilisation		Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif				
<b>Salle de convivialité et bar :</b>								
<b>En semaine (1 à 5 heures d'occupation - au-delà : 30 €/heure supplémentaire)</b>								
Salle + verres	gratuit (1)	gratuit (1)	255,00	255,00			305,00	305,00
Majoration pour utilisation cuisine et vaisselle	92,00	92,00	92,00	92,00			92,00	92,00
<b>Samedi, dimanche et jour férié (12 h / 21 h ou 20 h / 2 h du matin)</b>								
Salle + verres	gratuit (1)	gratuit (1)	355,00	355,00			405,00	405,00
Majoration pour utilisation cuisine et vaisselle	92,00	92,00	92,00	92,00			92,00	92,00
<b>Salle de spectacles (hors convention de partenariat) :</b>								
Configuration standard (réunion) 220 places assises	gratuit	gratuit	405,00	405,00			455,00	
Majoration pour aide technique ponctuelle	51,00	51,00	51,00	51,00			61,00	
Majoration pour aide technique permanente	61,00	61,00	61,00	61,00			81,00	
Configuration sans gradin (550 personnes)	51,00	51,00	305,00	305,00			355,00	
<b>Salle d'Arts plastiques</b>	gratuit	gratuit	16 €/heure	16 €/heure			26 €/heure	
<b>Studio d'enregistrement</b>	gratuit	gratuit	31 €/heure	31 €/heure			51 €/heure	

(1) gratuité accordée une fois par an